Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-136-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 136/2026
SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL DE L'APESS 53 POUR L'ORGANISATION DE LA 3 ÈME ÉDITION DE SON SALON "EXPLORE DEMAIN" À LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 136 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL DE L'APESS53 POUR L'ORGANISATION DE LA 3E EDITION DE SON SALON « EXPLORE DEMAIN » À LAVAL

Rapporteur : Tony Échelard

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, et L5211-10,

Vu la délibération n° 31 / 2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association au titre de ses actions de valorisation de l'économie sociale et solidaire sur le territoire mayennais,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération confirme son soutien à l'association APESS53 à hauteur de 3 500 € pour l'organisation de la 3e édition d'"Explore Demain", un événement dédié à la découverte et à la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire, le 10 novembre 2026 au Quarante.

Article 2
L'association s'engage à faire apparaitre l'accompagnement financier de Laval Agglomération auprès de ses adhérents, partenaires ainsi que sur tous supports de communication et de diffusion avant, pendant et après l'évènement.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault